

## EDITORIAL

Chers adhérents,

Voici l'automne qui pointe le bout de son nez, nous annonçant que l'été est bien derrière nous et que nous nous engageons dans la voie de la dite « mauvaise saison ». Les averses et le ciel gris, associés à la baisse des températures, ne nous laissent aucune illusion : tout doucement l'hiver s'installe et il est fort à parier qu'à l'heure actuelle, chacun a depuis longtemps, rangé soigneusement ses vêtements légers au profit de ses petits lainages.

Ainsi vont les saisons, elles rythment nos vies et remplissent notre quotidien, alors bienvenue, au feu de cheminée, aux belles couleurs chatoyantes, aux châtaignes grillées accompagnées d'un petit verre de bourru, à l'omelette aux cèpes ou aux girolles et à tout ce qui réglera nos yeux et nos papilles !!



Votre équipe de bénévoles a fait quant à elle sa rentrée depuis deux mois, reprenant ses activités avec sérieux. **Les subventions** commencent à rentrer et permettent de renflouer les caisses. 😊

Le calendrier **des interventions en milieu scolaire** se remplit et nos agendas s'organisent. Lors de nos réunions de collège ayant repris depuis le mois de septembre, nous envisageons **l'année à venir sous l'angle de priorités** que nous mettons en débat au sein du groupe et que nous soumettons au vote. Ainsi, notre **site internet**, notre **page facebook**, **nos flyers**, sont au centre de nos préoccupations afin de travailler toujours plus autour de notre visibilité.

Notre **groupe d'écoute et de paroles** a accueilli pour sa rentrée de septembre, 5 nouvelles personnes qui ont pu si elles le souhaitaient, parler de leur parcours, dans un climat de bienveillance, se terminant par le pot de l'amitié.

**Notre ligne d'écoute nationale** s'installe de façon pérenne et chaque écoutant maîtrise de mieux en mieux cette logistique particulière. **Une réunion de régulation** est prévue dans le courant novembre. Cette réunion est la rencontre et l'échange des bénévoles autour des expériences vécues lors de leurs permanences téléphoniques. Elle est coordonnée par Vincent qui régule la parole et aide chacun à donner du sens à son vécu. Ecouter est un exercice extrêmement difficile, qui peut se révéler éprouvant et cette régulation est le gage pour chacun d'une prise de distance nécessaire sur ce qui se dit dans ces écoutes avec les personnes en difficultés. Enfin, nous maintenons comme toujours **les liens inter associatifs** grâce à nos bénévoles qui consacrent leur soirée à se rendre à des colloques et autres réunions d'échange.

**Après discussion, l'équipe du collège a décidé de consacrer les trois pages restantes de la Dune à l'actualité du moment.** Notre pays est en train de connaître un tournant culturel, sociologique, psychologique de grande ampleur. Les débats commencent à émerger et nous voyons déjà qu'ils ne sont pas tous empreints du calme et du recul nécessaires à tout échange démocratique. Cette mise en perspective d'une loi sur le mariage et l'adoption homosexuels, soulève déjà des passions et des clivages apparaissent, dans un contexte de crise économique par ailleurs très tendu. Nous le savons, tout changement de cet ordre remue et bouleverse une société dans ce qu'elle a de plus structurel, dans les fondements les plus profonds qui la définissent. Tout changement sociétal génère des tensions, soulève des questions légitimes mais font souvent également, c'est à déplorer, le lit d'une poignée de personnes profitant de cette transition pour induire des positions radicales, dangereuses, voire violentes, que nous appréhendons tous. Les bénévoles de votre association, ont souhaité vous faire partager leur vécu de ces débats, aux travers d'articles. Un seul mot d'ordre pour nous : ne pas faire de ce journal un débat politique dans la mesure où nous ne serions plus dans le cadre de notre fonctionnement associatif et écrire les articles en notre nom propre, comme une réaction tout à fait personnelle à ce grand changement, qui résonne en chacun de nous de façon différente.

**BONNE LECTURE !**

Géraldine

adresse postale du siège social : 105 rue Antoine Monier 33100 BORDEAUX

Réunion ouverte ou groupe de parole : Le dernier Samedi du mois, à l'Espace Malbec de 18 à 20 h

Secrétariat : 05 57 35 71 77 et permanences téléphoniques au 0805 69 64 64 le mardi de 16h à 18h et le jeudi de 19h à 21h

Rendez-vous individualisés

IMS : Interventions en Milieu Scolaire Agréments : Education Nationale – Jeunesse & Education Populaire

33@asso-contact.org www.contact-aquitaine.fr

## Le mariage pour tous en question



*Pourquoi y a-t-il aujourd'hui des opposants à cette union légale ?*

*Que dit l'histoire de l'humanité sur ce thème ?*

*Quels seraient les risques pour certains de cette légalité ?*

*Quelle légitimité a-t-il maintenant ?*

Dans l'histoire, depuis l'antiquité on peut retrouver le récit d'unions entre personnes de même sexe, principalement des hommes, sur plusieurs continents et à différentes époques, de manière légale ou pas, et religieuse.

Je note aussi qu'à travers les âges, la bisexualité était très courante et que le rapport au sexe ne portait pas les tabous actuels. On n'avait pas de dénomination pour les orientations sexuelles comme aujourd'hui. Cependant l'homosexualité féminine est peu retracée et assez mal perçue, surtout dans les sociétés patriarcales, surprenant n'est-ce pas !

Les 3 religions monothéistes, (christianisme, judaïque et islamique) ont pour leur part contribué activement à créer des démons par peur de perte de pouvoirs (je parle là, de dogmes et non de foi), ce qui a engendré l'homophobie, qui au travers des siècles a revêtu plusieurs visages.

Les arguments avancés qui ont permis de pourchasser et de connaître des abominations ont souvent été les orgies, la débauche des sodomites. On retrouve des récits dans tous les milieux : les armées, la politique, la religion, l'art etc. Par contre peu de femmes y sont représentées.

Aujourd'hui il ne me semble pas que ce soit le mariage en lui-même qui pose question mais la procréation. Autrefois, la bisexualité résolvait en partie cette question, mais certainement pas la place de la femme dans la société, bien au contraire, puisque c'était une manière de l'écraser en lui ôtant toute humanité, puisqu'elle servait principalement de reproductrice.

Maintenant, dans nos sociétés en surpopulation et dont l'espérance de vie croît rapidement, les enjeux ne sont pas les mêmes. Les femmes ont acquis leur légitime autonomie et dépendent de moins en moins d'un système patriarcal, même si sur le plan de l'inconscient collectif des éléments se jouent encore (certaines représentations et codes établis).

Pour un couple de même sexe, le fait de pouvoir avoir des enfants aux yeux des religions citées plus haut, remettrait complètement en question leur légitimité dogmatique instituée depuis des siècles.

Si aujourd'hui je me permets de prendre la plume sur ce sujet polémique, c'est que je n'arrive pas à me sentir égal en droits et que je dois sans cesse me dire que je suis comme tout le monde. L'homophobie tue encore et n'a que trop duré.

Mes sentiments amoureux eux, ne se sont jamais posés ces questions. Ils se sont imposés à moi de la manière la plus naturelle et c'est sûrement ce qui m'a permis d'avancer pour trouver ma place ici.

Je me permets aussi de parler de religions dans ce contexte, sujet plutôt épineux, car mes parents sont catholiques pratiquants et je suis passé par le processus d'initiation catholique.

Quand je vois mes parents prier, ils prient pour la paix et ils souhaitent mon bonheur quel que soit la forme qu'il prend.

Vincent pour Contact Aquitaine



*Bibliographie : « Histoire de l'homosexualité de l'antiquité à nos jours » Colin Spencer, Agora*

Lire aussi l'article de Roselyne Bachelot « Anthropologie, Institution du mariage et union entre couples de même sexe » sur : [http://www.huffingtonpost.fr/roselyne-bachelot/mariage-gay-droit\\_b\\_1838466.html](http://www.huffingtonpost.fr/roselyne-bachelot/mariage-gay-droit_b_1838466.html) et l'article de Serge Hefez « L'homoparentalité divise la planète psy » sur [http://www.huffingtonpost.fr/serge-hefez/homoparentalite-enfants\\_b\\_1960472.html](http://www.huffingtonpost.fr/serge-hefez/homoparentalite-enfants_b_1960472.html)



*Avec la prière du 15 août, l'Eglise affirme n'être nullement homophobe : elle ne condamne pas les personnes se livrant à des pratiques homosexuelles, mais l'homophobie, c'est-à-dire le mépris ou la persécution des homosexuels. Pour autant, l'Eglise demeure opposée au mariage homosexuel.*

*Quoi d'étonnant dans cette position ?*

Le mariage est pour les femmes et les enfants une garantie sécurisante contre l'inconstance des désirs masculins ; son sens profond est qu'il assure ainsi dans les meilleures conditions la « prolongation de la vie de la société ». Le mariage est le meilleur cadre légal pour fidéliser l'homme et la femme et stabiliser l'environnement social dans lequel l'enfant grandira : d'abord la famille, ensuite la société. En concevant ainsi le mariage, l'Eglise a raison de se demander pourquoi on revendiquerait le mariage pour les homosexuels.

Ce qui est choquant, c'est que l'argument repose sur une confusion qu'il faut lever. Concédonc qu'un enfant a besoin de grandir dans un environnement stable pour assurer une fois adulte le maintien du lien social. En quoi la relation d'un homme avec une femme constitue-t-elle un environnement social plus stable que la relation d'un homme avec un homme, ou d'une femme avec une femme ? Les pratiques sexuelles influencent-elles les pratiques éducatives ? Eduque-t-on les enfants par le sexe ? Admettons que dans cet environnement stable, il est important que l'enfant dispose de repères lui permettant d'identifier différents rôles sociaux qui seront autant de références pour structurer demain sa présence au monde. Une femme est-elle en incapacité de tenir un rôle traditionnellement « masculin » et réciproquement ? Ces rôles sont-ils déterminés par la constitution génitale des personnages qui les incarnent ? Bref, **le sexe fait-il le genre ?**

Simone de Beauvoir nous rappelle qu'on « ne naît pas femme, on le devient ». Idem pour les hommes. Le sexe est la constitution biologique qui est inscrite dans le corps de chacun d'entre nous. Le genre est une construction sociale consistant à répartir entre le masculin et le féminin un ensemble de règles implicites et explicites, d'activités, de valeurs, de responsabilités et d'obligations. Dès lors, chacun, de quelque sexe qu'il soit, devient l'acteur social de son choix : masculin ou féminin, ou même encore aucun des deux. Chacun, homme ou femme, est donc responsable à hauteur égale de la maîtrise de ses désirs, de sa fidélité à son prochain, de la stabilité qu'il assure à son environnement social, du bon parent qu'il sera pour son enfant.

Ce qui est revendiqué dans l'actualité politique, ce n'est pas l'homoparentalité, ce n'est pas non plus le droit de se marier selon la conception sexiste de l'Eglise. Ces deux thèmes ne sont en effet que les prolongements d'un déséquilibre bien plus profond : l'absence de reconnaissance du droit qu'a chacun de prolonger la vie de la société avec qui il l'entend. Et cette revendication n'est pas celle *des* homosexuels *pour* les homosexuels : elle est la voix *de* l'égalité *pour* chacun – quel que soit le sexe de son partenaire – de pouvoir construire sa famille avec la personne qu'on aime. Le soupçon selon lequel l'orientation homosexuelle, davantage que l'orientation hétérosexuelle, affaiblit l'amour profond que peut avoir une personne pour une autre, amour dans lequel un projet éducatif peut s'enraciner, est insupportable.

Voilà donc ce qui nous choque dans l'opinion de l'Eglise, une fois que nous en avons retiré l'enrobage bienveillant : une homophobie, c'est à dire un *mépris* des personnes qui en aiment une autre du même sexe, et une *persécution* des homosexuels par l'encouragement du maintien d'une inégalité discriminatoire.

Mathieu R.

## Les mentions « père » et « mère » vont-elles disparaître ?

En France, tout ce qui concerne l'état civil d'une personne, ses liens de parentés, de filiation, de mariage est prévu par le Code Civil. Ce dernier, notamment en ce qui concerne le droit de filiation est un héritage prégnant des Romains, et repose sur des concepts théoriques, et idéologiques anciens, profonds et ancrés.

Adopter une loi en France, autorisant le mariage homosexuel, va de fait entraîner la nécessité de réformer le droit existant concernant l'adoption, et les liens de filiation.

C'est le cas notamment de « la présomption de paternité ». En effet, quand un enfant naît dans un couple marié, le mari, est automatiquement considéré comme le père de l'enfant. Il n'a pas à reconnaître l'enfant, juste à déclarer la naissance de ce dernier à la mairie. A l'inverse, les personnes en situation de concubinage ou liées par un PACS, doivent reconnaître l'enfant.

Cette présomption de paternité, fondée sur une vision hétérosexuelle de la famille et biologique de la conception de l'enfant, ne peut en l'état pas être étendue aux unions gays.

La future loi pourrait cependant remettre en cause cette règle pour l'adapter à tous, en la remplaçant par une « présomption de parenté ». C'est ainsi que la filiation ne reposerait plus sur la biologie mais sur « l'intention ».

Dans ce contexte-là, les mentions « père » et « mère » pourraient alors être remplacées par celles de « parent 1 » et de « parent 2 » sur le livret de famille, ce qui pour la société pourrait être considéré comme étant un bouleversement et surtout un casse-tête juridique.

Aude Mirkovic, maître de conférences en droit privé à l'université d'Evry, amène l'idée selon laquelle « La filiation ne se définit certes pas par la vérité biologique, mais en référence à la biologie, pour offrir à l'enfant une filiation crédible lui indiquant son origine et sa place dans la chaîne des générations ».

Nicolas Gougain, porte-parole de l'Inter-LGBT précise « qu'il ne s'agit pas de faire table rase de tout ce qui existe mais de considérer que la filiation peut aussi reposer sur un projet parental ». Une reconnaissance juridique et sociale du « deuxième parent » et une protection de l'enfant sont des revendications majeures de la cause homosexuelle.

Mais instaurer une présomption de parenté n'est pas sans conséquences. « A l'inverse d'une paternité qui peut être vérifiée par la biologie, comment contester une « présomption » de la volonté d'être parent en cas de désaccord dans le couple ? » interroge Pierre Murat, professeur de droit à l'université de Grenoble.

Dans l'état actuel des choses, le projet de loi, présenté par Christiane Taubira ne prévoit pas d'équivalent à la présomption de paternité existante, mais cette question devrait revenir dans

les débats prochainement. D'autres hypothèses de travail sont à l'étude à la Chancellerie et au ministère de la famille, notamment une qui proposerait que les pères hétérosexuels mariés doivent désormais faire la démarche d'aller reconnaître leur enfant. Le gouvernement craint cependant une nouvelle rupture, et un risque supplémentaire de secouer l'opinion...

Aurélien.

D'après un article d'Agnès Leclair et de Marie Amélie Lombard, *Le Figaro* – 19/09/2012

## Abolir la peine d'amour...

En ce qui me concerne, je choisis de vous faire partager quelques lignes des propos de Marcel Rufo, pédopsychiatre reconnu.

*« S'il fallait encore se convaincre de l'importance de l'autorisation de l'adoption chez les couples homosexuels, il suffirait d'écouter ces déclarations indignes d'un élu parisien qui redoute: "l'inceste et la pédophilie" de ces milieux. Il fait preuve d'une belle inculture sur ces sujets. Sait-il seulement que 80% des incestes sont intra-familiaux, par des hétérosexuels qu'il pare par sa méconnaissance de toutes les qualités. »*

*« Mais acceptons aussi les doutes et déclenchons une enquête, un suivi longitudinal au bénéfice de ces enfants. Proposons un vrai suivi à toutes les familles adoptantes sans discrimination [...] Mettons en place un accompagnement de l'adoption, annuel, sur volontariat et sans stigmatisation [...] Autoriser n'est pas laisser aller. »*

*« François Mitterrand, sous l'impulsion de Robert Badinter, a supprimé la peine de mort en France.*

*François Hollande s'apprête en acceptant le*

*mariage et l'adoption homoparentale, à abolir la peine d'amour. »*

Ces propos d'un spécialiste de la petite enfance résonnent en moi par leur bienveillance, mais également parce qu'ils me rassurent par leur lucidité, leur argumentation, leur tonalité dénuée de passion, leur rappel à la responsabilité de chacun face à la parentalité. Ils me confortent dans le sentiment que les hommes publics doivent veiller au contenu de leur propos et lutter quelle que soit leur opinion contre des amalgames dangereux. Enfin, ils me font sourire, tant j'aime à lire que l'engagement n'est pas incompatible avec la poésie....

Géraldine



adresse postale du siège social : 105 rue Antoine Monier 33100 BORDEAUX

Réunion ouverte ou groupe de parole : Le dernier Samedi du mois, à l'Espace Malbec de 18 à 20 h

Secrétariat : 05 57 35 71 77 et permanences téléphoniques au 0805 69 64 64 le mardi de 16h à 18h et le jeudi de 19h à 21h

Rendez-vous individualisés

IMS : Interventions en Milieu Scolaire Agréments : Education Nationale – Jeunesse & Education Populaire

33@asso-contact.org

www.contact-aquitaine.fr